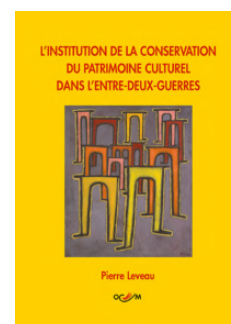


UN ÉCLAIRAGE HISTORIQUE SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

À PROPOS DE L'OUVRAGE DE PIERRE LEVEAU, *L'INSTITUTION DE LA
CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES*

Silvia Païn



L'histoire des initiatives pour la protection du patrimoine qui, dépassant les horizons nationaux, avaient pour objet d'initier des démarches communes au niveau international, reçoit un nouvel éclairage grâce à l'ouvrage de Pierre Leveau. Le dépouillement des archives des institutions internationales de l'entre-deux-guerres, qui a certainement représenté un considérable travail, lui a permis de retracer les différents chantiers initiés – trop souvent ajournés sous l'ombre grandissante du second conflit mondial.

L'ouvrage met en lumière, au delà des problématiques scientifiques ou techniques, les enjeux d'influence diplomatique des pays participants aux organismes, que ce soit directement par leurs émissaires ou indirectement du fait de la nationalité des experts convoqués. C'est ainsi que, derrière les objectifs affichés – la coopération culturelle comme facteur de paix, la communion dans des valeurs universelles – se profilent des luttes d'influence et une compétition dont le champ culturel n'est qu'un terrain parmi d'autres. Dans certains cas, avec les meilleures intentions du monde du point de vue des individus, le domaine culturel peut même être instrumentalisé au service d'autres fins que celles qui lui sont propres. On pourra trouver ardu le caractère omniprésent des sigles (124 en tout) et parfois répétitif le récit des péripéties administratives des différentes initiatives entre commissions, sous-commissions et diverses institutions : tous deux reflètent la complexité de l'organisation, mettant en lumière aussi les écueils rencontrés et les limites structurelles de leur efficacité.

L'auteur date de l'entre-deux-guerres l'apparition de l'idée d'un patrimoine non plus seulement national, mais plus généralement constitutif d'un patrimoine universel, ancêtre du « patrimoine mondial » de l'UNESCO. Cependant, il faudrait interroger le caractère « universel » des différents organismes décrits dans l'ouvrage, dont la composition se limite quasi exclusivement aux pays européens et à ceux qui en sont d'anciennes colonies, des colonies ou des protectorats exercés par ces pays. D'autre part, les événements ultérieurs ont montré que la SDN a été impuissante à éviter la guerre et l'idée que la coopération culturelle et l'émergence d'une conscience du patrimoine comme patrimoine de l'Humanité étaient des facteurs de paix y a vu ses limites : on peut renverser la proposition en disant que la paix est la condition – et non le résultat – de la coopération culturelle...

Dans le champ disciplinaire, certaines questions, que nos prédécesseurs s'étaient déjà posées, sont toujours l'objet de débats : citons les problématiques de la conservation *in situ* ou du déplacement de monuments lors de travaux affectant leur intégrité, qui rejoignent celles de ce que l'on appelle aujourd'hui l'archéologie préventive, le trafic illégal de biens culturels et les moyens d'alerte au niveau international, les problèmes de conservation des archives papier lorsque celui-ci porte intrinsèquement les facteurs de dégradation, les analyses scientifiques comme aide à la conservation, la protection des paysages, y compris l'effet des affiches publicitaires, la protection de la nature et des espèces menacées, le droit d'auteur, l'authentification et la détection des faux, la documentation photographique des oeuvres des musées, la documentation des interventions... La protection du patrimoine en temps de guerre, abordée à l'occasion de la Guerre civile espagnole, et qui a abouti en 1939 à une publication, a malheureusement des échos dans l'actualité.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la conservation-restauration, les problèmes soulevés ne sont pas tombés dans l'oubli : la reconstruction ou non des monuments, en particulier ceux abîmés lors des conflits armés, le jaunissement des vernis et le dévernissage des tableaux, la documentation des interventions, la place des analyses scientifiques et des méthodes d'examen. Se pose ainsi la question, aux côtés des historiens d'art et des conservateurs, de l'émergence des scientifiques et des restaurateurs dans le champ de la conservation, de leur association à l'interprétation des données et à la décision d'intervention, ce qui entraîne évidemment des conflits de compétence, toujours d'actualité. Se pose également la question de l'abandon des « secrets d'atelier », qui faisaient obstacle à la diffusion des bonnes pratiques et, plus généralement, celle de la formation des restaurateurs. Pour ce qui est des organismes de formation esquissés, des différences de vues se font jour entre ceux qui pensent les rattacher aux écoles des Beaux-Arts (il s'agit à cette époque de former les restaurateurs de tableaux), ceux qui les voient plutôt rattachés aux institutions muséales et ceux qui... ne les voient pas du tout à l'université!

La notion de patrimoine culturel se construit historiquement, et le grand mérite de l'ouvrage de Pierre Leveau est de donner un éclairage sur une période relativement courte, mais riche en initiatives, aussi bien par les thématiques abordées que par les travaux entrepris ou envisagés. Peut-être nous incite-t-il à plus de modestie, en montrant que des idées qui nous paraissent neuves ou récentes trouvent des échos dans un passé plus ou moins lointain.

- Références de l'ouvrage : Pierre Leveau, *L'institution de la conservation du patrimoine culturel dans l'entre-deux-guerres*, Dijon, Office de coopération et d'information muséales, 2017. ISBN : 978-2-11-151841-4.